

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. 50 c.
 Hors du DÉP. — 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr. 50 c.
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. de demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Départs de	
CAHORS	CAHORS	CAHORS	CAHORS	CAHORS	CAHORS	CAHORS	CAHORS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 10 ^m soir.	7 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 » 58 ^m »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	*	2 » 48 ^m »

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS
 L'imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

ELECTIONS SÉNATORIALES
 Un délégué du canton de Salviac nous écrit la lettre suivante :
 Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans votre numéro du 23 novembre la lettre que vous adressez un délégué du canton de Gourdon, au sujet des prochaines élections sénatoriales.
 Il me paraît impossible de rendre plus fidèlement le sentiment politique de nos campagnes.

On nous a, pendant assez longtemps prodigué les épithètes un peu sévères d'ignorants, de rétrogrades, et cela parce que nous n'acceptons pas à la légère, aveuglément ce qui était pour nous choses nouvelles.

On avait tort et l'on eût été beaucoup plus près de la vérité en disant que les paysans, auxquels je me flatte d'appartenir, sont foncièrement pratiques, et n'acceptent les nouveautés qu'après les avoir sondées, tournées, retournées, vérifiées en tout sens.

Qui dit politique, Monsieur le Rédacteur, dit habileté. Or, comment exiger de nous raisonnablement que, du jour au lendemain nous ayons pu nous rendre un compte exact de la valeur de telle ou telle forme de gouvernement, alors que nous savons, que les plus éclairés s'y trompent souvent, et que nous n'ignorons pas d'ailleurs que ceux qui ont le plus et voudraient nous entraîner, ont, ordinairement, quelque intérêt particulier à ce jeu-là ?

Permettez-moi de vous dire que nous avons la prétention d'être tout simplement des hommes de bon sens; et c'est ce bon sens qui nous dit aujourd'hui qu'il est impossible de mettre trois têtes dans le même bonnet; trois têtes de prétendants sous la même couronne.

Oui, Monsieur, nous comprenons parfaitement, ainsi que vous le dit mieux que moi le Délégué du canton de Gourdon, que si le prince impérial, le duc d'Orléans et le comte de Chambord sont d'accord pour combattre la République, chacun d'eux compte travailler à son profit exclusif; et que si la République était renversée, les trois partis en viendraient aux mains le lendemain pour se disputer la couronne. Comme cette lutte serait la guerre civile, nous n'en voulons pas.

La République existe; elle est dirigée par des hommes dont la capacité est reconnue

même par leurs adversaires politiques; de plus, ces hommes sont modérés, sages, pratiques, ils favorisent l'instruction de nos enfants, — ne nous épargnent pas les secours pour entretenir ou restaurer les églises, — ils assurent la tranquillité publique, — font respecter la loi, — créent des lignes de chemin de fer qui nous permettent, bientôt de vendre nos récoltes plus facilement et à meilleur prix. — Ils diminuent les impôts. La République ainsi comprise, ainsi pratiquée, quel est l'homme véritablement soucieux des intérêts de la France qui ne l'accepterait pas, qui ne l'aimerait pas ?

Dans mon faible cerveau, Monsieur le Rédacteur, j'ai essayé de peser les paroles que M. Thiers, l'ancien chef du parti orléaniste, devenu en réalité le fondateur de la République, a prononcées dans une séance mémorable de l'Assemblée nationale, alors qu'on lui reprochait de vouloir faire la République :

« Puisque vous voulez faire la Monarchie, n'attendons pas à demain, faisons-la aujourd'hui; mais LAQUELLE ? »

Et cette interrogation, lancée à l'horizon politique de la France comme un appel, un défi à tous les partis monarchiques, est encore là sans réponse.

Comment y répondre, en effet, puisqu'aucun des trois partis de Napoléon IV, du comte de Paris et d'Henri V n'est assez fort, séparément, pour arriver au pouvoir ?

S'il est matériellement impossible de faire la Monarchie, comme il faut, cependant qu'en définitive la France ait un gouvernement, et que la République est le seul possible, je ne vois pas pourquoi, nous, habitants des campagnes, ne l'accepterions pas franchement et sans arrière-pensée, alors qu'elle nous offre les garanties que nous pouvons réclamer ?

En ce qui me concerne, j'ai eu et j'ai peut-être encore la réputation d'être bonapartiste. Je ne sens nul besoin de dire ici ce que j'ai été.

Dans tous les cas, il est certain que j'ai toujours voté suivant les inspirations de ma raison, avec une indépendance absolue, et que c'est dans ces mêmes dispositions que je voterai le 5 janvier.

(Un délégué sénatorial)

On lit dans le Journal des Débats :
 Le produit des impôts et revenus indirects pour le mois de novembre est extrêmement satisfaisant. Il présente sur les évaluations budgétaires, une plus-value de 6,686,000 francs, dont 867,000 fr. sur l'enregistrement et le timbre, 3,837,000 francs sur les douanes, 2,482,000 francs sur les contributions indirectes.
 Cette plus-value, ajoutée à celle des dix premiers mois, élève à 61,750,000 francs l'excédant de produit sur les évaluations pour les onze premiers mois de l'année 1878.
 On sait que les évaluations budgétaires avaient été majorées de 10 millions à raison de l'Exposi-

tion; de sorte que la plus-value est en réalité de 71,750,000 francs, dont 16 millions attribués à l'augmentation des consommations résultant de l'Exposition et 61,750,000 francs au progrès naturel des recouvrements. On peut donc être aujourd'hui assuré que l'exercice 1878, comme tous les exercices précédents depuis 1875, pourra être liquidé en excédant de recettes sur les dépenses malgré le chiffre considérable des crédits supplémentaires.
 En dehors des impôts compris dans le tableau que nous analysons, il faut tenir compte du produit de postes, et télégraphes, qui, malgré la réforme, ne sont en diminution que de 620,000 francs. Pour les onze mois, la diminution des recettes est de 3,761,000 francs seulement.

Tous les budgets de l'Empire sans exception se sont soldés en déficit.
 Les chiffres qu'on vient de lire méritent l'attention des délégués sénatoriaux du Lot.

Les journaux annoncent que les ganches sénatoriales ont chargé M. Calmon, président du centre gauche, Leroyer, président de la gauche, et M. Testelin, président de l'Union républicaine, de préparer la rédaction d'un manifeste qui serait adressé aux délégués sénatoriaux à la fin de la semaine prochaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 décembre.

Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, M. Jozon donne lecture du rapport de la commission d'enquête sur l'élection de M. le baron Reille, dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Castres (Tarn). Le rapport constate les mêmes actes de pression et d'intimidation dans cette élection que dans les autres élections à candidatures officielles. Le rapport conclut néanmoins à la validation.
 Sur la demande de M. Gatineau, l'élection de M. le baron Reille est ajournée à demain.

M. Cherpin dépose un rapport concluant à la validation de l'élection de M. Saintenac, à Saint-Girons (Ariège).

M. Daguilhon-Pujol annonce que, par suite de la mort de M. Saint-Paul, il renonce à contester les conclusions du rapport.
 L'élection de M. Saintenac est validée.

M. Lepère demande une rectification dans les termes du projet concernant la ville de Dieppe, qui a été voté samedi.

L'ordre du jour appelle la discussion de M. Girard.

M. Delafosse demande le renvoi de cette discussion pour cause de maladie de M. Rober-Michell. (Protestations à gauche.)

Après une réplique de M. Jametel et quelques observations présentées par M. de Tillancourt, l'ajournement est rejeté et l'élection de M. Girard validée.

Est ensuite prise en considération la proposition de M. Sée, sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.
 La discussion du projet sur le phylloxera est renvoyée à vendredi.

MM. Leprovost de Launay fils et Armez demandent l'urgence sur une proposition portant modification du recrutement de l'armée, dans les départements astreints à l'inscription maritative.

MM. Margaine et l'amiral Pothouat combattent l'urgence, qui est rejetée.
 Cette proposition est adoptée en première lecture.
 La discussion s'ouvre sur la proposition de M. Nadaud relative aux écoles d'apprentissage. M.

Loriot dépose au cours des débats un amendement dont M. Nadaud demande le renvoi à la commission.

A la suite de nouvelles observations de M. Tirard et de M. Nadaud, la proposition est renvoyée à la commission.
 L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Colbert-Laplace relative aux secours à accorder aux femmes de militaires.

Cette proposition est combattue par le général Pélessier, rapporteur.
 Sur la demande de M. Wilson, plusieurs projets de crédits sont portés à l'ordre du jour de demain.

M. l'amiral Pothouat demande l'ajournement du projet de M. Boucher, relatif aux commissariats de marine qu'il déclare sans objet.

La proposition déjà adoptée par le Sénat, relative au dépôt des bulletins de vote, est adoptée d'urgence sans débat.

La séance est levée.
 Séance du 10 décembre.
 Présidence de M. Jules Grévy.

M. Grévy fait l'éloge funèbre de M. Mallet député de l'arrondissement d'Uzès (Gard), décédé subitement à Nîmes.

M. Bert dépose une proposition relative à l'enseignement secondaire des filles.
 Divers crédits sont adoptés sans débats.

M. Dréolle adresse une question à M. de Marcère, ministre de l'intérieur, sur un article d'un journal des Pyrénées-Orientales, injurieux pour le roi d'Espagne.

M. de Tillancourt proteste contre la dénonciation de cet article que personne ne connaît.
 M. Dréolle réplique.

M. de Marcère accepte la question. Il veut lire l'article. (Réclamations à gauche.)
 M. Grévy intervient pour signaler les inconvénients de cette lecture.

M. Dréolle descend de la tribune après avoir dit : « C'est la République des Pyrénées-Orientales. » (Vives protestations à gauche.)

M. de Marcère répond que M. Dufaure a signalé l'article à l'ambassadeur de la puissance dont il s'agit.

L'incident est clos.
 M. Jozon, rapporteur de l'élection de M. le baron Reille, pour la 2^e circonscription de Castres (Tarn), déclare maintenir les conclusions de son rapport en faveur de la validation de l'élection.

M. Gatineau, combattant cette élection, proteste contre la théorie du succès et affirme la nécessité de rassurer le suffrage universel que la validation de M. le baron Reille, découragerait. M. Gatineau, invoquant ensuite les griefs qui peuvent être invoqués contre cette élection, signale notamment le Bulletin des Communes, dont la responsabilité partielle incombe à M. Reille.

M. le baron Reille répond. Il commence par déclarer qu'il accepte la responsabilité de ses actes comme sous-secrétaire d'Etat. Il poursuit en rétorquant les griefs reprochés à son élection, et termine en faisant l'éloge des mobiles du Tarn au siège de Paris.

M. Langlois déclare qu'il votera la validation.

L'élection de M. Reille est invalidée par 239 voix contre 204.

M. de Bouville demande l'ajournement à jeudi de la discussion sur l'élection de M. Morel.
 M. Lasserre combat l'ajournement et veut que la discussion soit immédiate.

M. de Bouville insiste.
 La Chambre repousse successivement l'ajournement à jeudi et à samedi, et décide que la discussion aura lieu immédiatement.

M. de Bouville demande qu'une enquête soit ordonnée.

M. Lasserre répond que tous les faits relatifs à l'élection ont été soigneusement étudiés. Le bureau a voté la validation à l'unanimité. La Chambre peut donc se prononcer en pleine connaissance de cause.

Après des explications données par MM. Lenglé et Jametel, M. le président fait observer que la Chambre n'est plus en nombre.

On lit dans la Liberté: Des nouvelles fausses ou vraies, sur ce qui doit se faire après les élections sénatoriales, circulent dans la presse française et européenne; il est même à remarquer qu'on s'en occupe au dehors plus encore que chez nous.

Parmi les bruits dont les correspondances des feuilles étrangères se font les échos, nous en trouvons un dans le Movimento de Gènes qui mérite d'être signalé.

« Donc le correspondant parisien du Movimento prétend qu'après le 5 janvier, et lorsque la majorité républicaine prévaudra au Sénat comme à la Chambre, le Parlement se réunira en Congrès pour réviser la Constitution. On proposera de prolonger de cinq ans les pouvoirs actuels du maréchal de Mac-Mahon, M. Gambetta ne se jugeant pas assez mûr encore pour pouvoir prendre la présidence de la République. Pendant ce quinquennat, on confierait tant bien que mal la politique opportuniste qui a si bien réussi jusqu'à présent. Puis, cette nouvelle période écoulée, le chef des gauches arriverait tout naturellement au pouvoir suprême, porté par l'opinion publique, qu'on aurait sans doute, dans l'intervalle, mieux préparée à cette éventualité qu'elle ne l'est aujourd'hui. »

Nous rapportons ces bruits sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient et pour tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui se raconte.

La reprise des affaires par l'empereur Guillaume est un fait accompli. A partir du 6 de ce mois, le prince impérial a cessé de contresigner les décrets et le fonctionnement du gouvernement est rentré dans l'ordre habituel.

On ne dit pas si la politique courante se ressentira de ce changement. Aucune question, en dehors de celle du socialisme et du petit état de siège, ne paraît solliciter particulièrement l'attention des hautes régions gouvernementales.

Les journaux allemands continuent, toutefois, à reparler avec une insistance plus grande, du projet qui existerait de provoquer une action internationale de la part de tous les Etats européens contre le socialisme.

Il s'agirait de combiner une action internationale de la police de tous les Etats, afin de permettre à tous les gouvernements de surveiller plus étroitement les individus qui auront été expulsés d'un territoire voisin.

On allègue que, jusqu'à présent, le service laissait à désirer, et que les différents ministres de la police ne s'entraidaient pas suffisamment. On voudrait donc les convoquer en une sorte de congrès, afin de les mettre en état de prendre d'un commun accord les mesures que les circonstances appellent.

Afghanistan

Le Daily News croit savoir que la lettre de l'émir, répondant à l'ultimatum du vice-roi et acceptant de recevoir une mission anglaise provisoire et composée d'un petit nombre de personnes, est arrivée le 30 novembre à Dakka, où se trouvait la colonne du général Brown.

Tout d'abord, le porteur de la lettre, appartenant à Jellalabad, la nouvelle de la prise d'Ali-Mousjid et croyant que cet événement pouvait changer les idées de l'émir, était retourné à Caboul.

Mais Sher-Ali lui avait ordonné de repartir immédiatement, et la lettre remise à Dakka le 30 novembre, ne put être ouverte que le 3 décembre, c'est-à-dire lorsque le major Cavagnari auquel elle a été adressée personnellement, retourna lui-même à Dakka.

La lettre de l'émir fut immédiatement renvoyée à Lahore où elle fut reçue le 4 décembre et de là télégraphiée aussitôt à Londres.

Le Daily News conclut que le gouvernement avait eu certainement connaissance de cette réponse de l'émir avant que le discours de la couronne ne fût prononcé au Parlement.

Mais, d'après une autre dépêche du Standard, la lettre de l'émir est regardée comme un subterfuge destiné à faire gagner du temps, à retarder l'action des troupes anglaises et à exciter la sympathie des autres pays.

Tous les journaux de Londres commentent la réponse de l'émir à l'ultimatum anglais. Ils la considèrent comme peu satisfaisante et ils sont unanimes à conseiller la continuation des opérations militaires.

Le langage du Times se fait remarquer par sa sincérité.

La soumission de l'émir, dit ce journal, doit être complète et accompagnée de garanties fixes par le gouvernement anglais. Ces garanties seront d'autant plus considérables que la résistance aura été plus opiniâtre.

On télégraphie de Lahore, 8 décembre, minuit, que le général Roberts a fait construire, à Peivar, des baraquements dans lesquels sera logée une partie de ses troupes.

On assure que le général Brown a reçu l'ordre d'avancer jusqu'à Jellalabad.

Le bruit court que l'émir de Caboul se serait enfui.

Il aurait traversé la chaîne de l'Hindoo-Koosh à Kala-Kharzar et atteint Bamian, se dirigeant vers le Turkestan.

INFORMATIONS

L'Agence Havas a reçu communication de la note suivante: Un petit-fils de M. Berryer a adressé à la

Gazette du Midi, une lettre dans laquelle il proteste contre l'intention qu'aurait le gouvernement de s'opposer à l'inauguration du monument de Berryer, dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice.

L'Union, considérant et annonçant le fait comme certain, reproduit la protestation et l'accompagne de commentaires indignés.

La Patriote, de Libourne, annonce que M. Granier de Cassagnac, officier de santé à Gaiolles, qui se faisait remarquer par sa propagande bonapartiste, vient d'être révoqué de ses fonctions de médecin des chemins de fer de l'Etat, et remplacé par M. le docteur Guignard.

MM. de Fourtoul (Dordogne), d'Écluzes (Alpes-Maritimes), Paul de Cassagnac (Gers), de Mun (Morbihan), Alfred Leroux (Vendée), La Rochejaquelein (Deux-Sèvres), Malartre (Haute-Loire), de Bourgoing (Nièvre) et Dardaube (Hautes-Pyrénées).

Ces dix élections ne se feront qu'après les élections sénatoriales du 5 janvier prochain. Six départements appelés à élire des députés sont soumis au renouvellement sénatorial: ce sont ceux du Gers, de la Haute-Loire, de la Meuse, du Morbihan, de la Nièvre et de la Vendée.

Si les élections se faisaient en même temps, la double période électorale créerait des embarras qu'on peut éviter, puisque la loi accorde un délai de trois mois pour combler les vacances de sièges de députés.

Le bruit a couru qu'un accident était arrivé lundi au train des députés. Renseignements pris, l'on a su qu'une locomotive avait heurté un train vide à la gare des Balagnolles pendant les manœuvres. Il n'en est résulté aucun autre accident qu'un retard dans le départ des trains.

Le Pape, ayant appris que quelques évêques cherchaient à exercer une pression sur le pape pour la béatification de Pie IX, a donné des instructions très-sévères pour rappeler ces évêques à l'observation des institutions canoniques qui régissent la matière, et leur recommander la prudence à cet égard.

Le procès pour la béatification doit se poursuivre déchargé de toutes préventions.

Le réquisitoire a été notifié à Passanante, L'assassin dit Mattia, était étendu sur son lit. Lorsque l'huissier lui a présenté le papier, il s'est mis sur son séant. Après avoir jeté un coup d'œil qui voulait être indifférent sur la première page, il s'est décrié: « J'ai compris. Il a ensuite répliqué la feuille et l'a mise sous son oreiller. Cela fait, il s'est étendu de nouveau sur son lit en faisant signe au gardien de le laisser seul.

Dans l'éloquent discours récemment prononcé devant les jeunes avocats de Paris, par le nouveau bâtonnier, M. Nicolet, nous relevons le passage suivant: « Il s'agit de M. Valette.

« Ce penseur si fier et si libre, qui semblait incapable de céder de la controverse, ne ferma la discussion qu'un seul domaine, celui de ses croyances religieuses. Sa foi était opiniâtre comme celle des humbles; on n'a jamais pu lui faire comprendre que la sélection obstinée entre sages et fous par secrétaires, Michel-Ange ou un Conneille, ni qu'une aggrégation fortuite dans les molécules d'un cerveau suffisait pour expliquer les pensées de Pascal ou la symphonie en ut mineur! — Il trouvait les mystères chrétiens moins oppressifs pour sa raison, et, quand il sentit venir la mort, il se remit comme un enfant aux mains de la religion, et lui laissant le soin de le conduire à Dieu.

On procède en ce moment à la liquidation des opérations entreprises pour organiser l'Exposition universelle. Dès que les ingénieurs et architectes chargés de cette liquidation auront achevé leur tâche, le gouvernement présentera à la Chambre un projet de loi pour le règlement de l'entreprise au point de vue financier. M. Teisserenc de Bort se flatte de pouvoir déposer ce projet de loi dans le courant de janvier. En même temps, le gouvernement présentera aux Chambres un projet de loi tendant à déterminer l'affectation définitive du palais du Champ-de-Mars, car c'est le pouvoir législatif seul qui a droit de statuer en ces matières.

EXTRAIT de la GAZETTE DES TRIBUNAUX

« La compagnie financière la Société Générale a porté plainte en diffamation à raison d'articles publiés dans les journaux le Crédit National et l'Impartial financier.

Par suite, MM. Chevalloné, gérant du premier de ces journaux, et Jeannelle, gérant du deuxième, ont été renvoyés devant la police correctionnelle.

M. Debons, imprimeur, était cité comme responsable.

M^e Bétolaud, avocat, a soutenu la plainte des demandeurs.

M. Chevalloné a fait défaut.

M. Jeannelle Estival a présenté la défense de M. Jeannelle.

Le tribunal, conformément aux conclusions de M. Maitte, substitut, a rendu un jugement qui écarte le délit de diffamation et retient celui de fausse nouvelle.

Il a condamné, par défaut, M. Chevalloné à payer à la Société Générale, la somme de 100 francs.

M. Chevalloné a fait défaut.

M. Jeannelle Estival a présenté la défense de M. Jeannelle.

Le tribunal, conformément aux conclusions de M. Maitte, substitut, a rendu un jugement qui écarte le délit de diffamation et retient celui de fausse nouvelle.

Il a condamné, par défaut, M. Chevalloné à payer à la Société Générale, la somme de 100 francs.

M. Chevalloné a fait défaut.

CHASSEUR DE PANTHÈRES

UN CAPITAINE DE QUINZE ANS, par Jules Verne.

PAR ERNEST GARDINER.

« Bonjour, sir William, je comprends votre prudence; mais ne vous le répète, à ce moment, vous pouvez vous dégrader un peu! Le soleil baisse sensiblement, et ailleurs nous voici à l'ombre sous un bois d'orangers. »

« Sir William se hâta de répondre, un capuchon sous le menton, et la prudence, pouvait se relâcher de sa vigilance, car il respira plus à l'aise et il se débarrassa de ses bagages. Alors il apparut dans toute la grâce de sa longue personne, et ses yeux se levèrent vers le ciel.

« Ses terrasses toutes chargées de fleurs, ses mai-

Sir William pouvait avoir trente ans. Il était malgré son âge sec et fluet. Il avait un cou démesuré sur lequel se dressait une tête certes beaucoup moins grosse que son poing. Cette tête ressemblait, pour la forme, à celle d'une bétaise. Sir William avait le front fuyant, les yeux ronds, le nez pointu et les joues rentrées. Il portait des favoris comme son compagne; ces favoris, ainsi que les cheveux, étaient d'un jaune bûche.

Tout son corps était long et énorme; les bras mal attachés, le torse court et étroit, les jambes maigres, les pieds plats et larges.

Il portait l'une de ces affreuses casquettes sans visière, pointues derrière, rondes devant, bordées d'un écosais et garnies à leur extrémité d'une houppette; coiffure adoptée en Angleterre également par les gentlemen et les jockeys.

« Sa jaquette, son gilet et son pantalon pareils étaient de nuance lie de vin; un ruban noir se tortillait autour de son cou.

Tel qu'il était, sir William avait l'air, cependant, d'être enchané de sa personne. Les deux cavaliers avaient continué leur marche et s'approchaient de Beyrouth dont on apercevait de loin les murailles blanches.

Beyrouth (l'Angloine Beyrute) est dignement la ville d'une aussi belle campagne, que celle qui l'environne. Également étendue vers la mer, descendant d'une colline douce et gracieuse, la tête dans les nués, les pieds dans la méditerranée, elle ressemble, selon l'expression orientale, à une charmanche sultane accoudée sur un coussin vert et regardant les flots dans sa rêverie indolente.

Ses terrasses toutes chargées de fleurs, ses mai-

sons aux sveltes ogives, ses toits plats surmontés de créneaux en pierre ou de balustrades en bois, ses murailles mauresques aux ruines fleuries et fau-

lues, la couleur écarlate de ses fortifications modernes, ses rochers par groupes qui pointent sur la mer, sa rade fermée par un promontoire aigu, les miriades blancs qui s'étendent sur ses flancs, les côtes coquettes des palmiers qui s'élèvent de ses places, les tons harmonieux de ses murs peints en bleu ou en rouge; les minarets de ses mosquées, les dômes de ses palais, et avant tout son ciel toujours pur, son air limpide qui permet à la vue de tout saisir et de tout détailler à labois, se voient ensemble former un spectacle ravissant.

Cette cité, que les Romains avaient appelée Félix (l'heureuse), dont le sol est immémorialement fertile, dont l'origine se perd dans la fable, dont la fondation est attribuée à Saturne; cette cité, dit-on par Typhon, fut rebâtie par Auguste qui ne trouva pas de meilleur emplacement pour sa colonie romaine, et qui lui donna le nom de cher de sa fille Julia.

Favorisée par toutes les civilisations, embellie par tous les maîtres de la terre, sa rade bien abritée semble appeler le commerce et tendre les bras au monde.

Sir William et M. Paterson s'approchaient de la ville, et déjà ils avaient atteint les faubourgs, lorsqu'un cavalier, accourant à toutes brides, quitta Beyrouth, et se dirigea, en sens opposé, sur la route que suivaient les deux fils de la vieille et peu poétique Albion.

En apercevant les deux Anglais, le cavalier, qui passait à fond de train, arrêta droit sa monture com-

me savent arrêter court leurs chevaux, les Arabes. « Bonjour, dit-il, en tenant également son coursier, c'est Abou'l-Abbas.

« Bonjour, Abou'l-Abbas, bonjour, mon garçon! dit M. Paterson de sa voix placide au ton protecteur; à quel point t'as-tu amusé à Beyrouth? aujourd'hui? Tu vois, me vois-tu? Est-ce que tu as quelque peu de panthère à me proposer? »

« Non! dit Abou'l-Abbas. « Diantre! tu te négliges, sais-tu bien! voici deux mois que tu n'as rien tué! Les panthères continuent donc de multiplier dans le montagnard? »

« Elles abondent, au contraire. « Alors tu es devenu pressé. « Non, mais vous ne me donnez pas cher de la peau des bêtes que je veux tuer. « Pourquoi? Si la fourrure est belle, je la rachèterai un bon prix. N'as-tu pas été content de notre dernier marché? »

« Je vous le dis, es peaux que je rapporte ne seront pas payées ce prix-là. « Tu n'en sais rien.

« Tu n'en sais rien.

« Tu n'en sais rien.

(A suivre).

à un mois de prison, 4,000 fr. d'amende, 10,000 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion de son jugement dans dix journaux, aux frais de M. Chevallon.

CHRONIQUE LOCALE

Dimanche 6 décembre, cités communales ont procédé à la nomination de délégués dont le premier bureau avait été invalidé par le Conseil de préfecture pour vices de forme.

Commune de Lherm. — Délégué: Bousquet, maire; suppléant: Rozières, adjoint.

Sérignac. — Délégué: Gras, maire; suppléant: Vigouroux, conseiller.

Par arrêté du 6 décembre, M. le préfet du Lot a ouvert les enquêtes sur l'emplacement des stations de Bretenoux, Paybrun et Vayrac.

Le délégué de la commune de Liorac, canton de Cahors, nommé Ville, fut tué la semaine dernière par une voiture.

Le sous-délégué destiné à le remplacer est M. Saint-Affre.

Nous lisons dans le Réformateur: Nous apprenons que M. Malinowski a adressé une pétition au Conseil municipal de Cahors pour demander à être nommé archiviste de la ville et conservateur du musée.

La pétition a été renvoyée à une commission spéciale qui nous l'espérons, amènera un peu favorable.

Il faut bien le dire, la ville de Cahors doit assez à M. Malinowski pour que l'on ne lui accorde ce qu'il demande, ne fût-ce que par reconnaissance.

C'est lui qui a fondé la Société des études du Lot, dont le revenu dépassant 2,000 fr. est dépensé chaque année en travaux exécutés à Cahors.

C'est lui qui a réuni et classé les collections appartenant à la Société des études et déposées dans une des salles de la Mairie.

C'est lui qui a classé nos archives municipales et qui, à force de temps, de dévouement, d'intelligence, a débrouillé ce chaos jusqu'alors inextricable.

C'est lui qui organisa autrefois les cours publics de langues vivantes et qui est prêt à recommencer si l'on veut.

Que demande-t-il en somme? Une charge que le Conseil municipal sera obligé de créer un jour ou l'autre.

M. Malinowski y est appelé de droit, sa nomination sera la juste récompense de ses travaux. Tous les Cahorciens seront satisfaits de le voir définitivement attaché à Cahors, où les services rendus lui ont déjà donné droit de cité.

Tous s'apprêtent à notre Conseil municipal de s'être assuré, pour l'avance, le concours d'un homme dont les lumières nous seront toujours nécessaires.

Des réclamations ont été adressées au ministre de la guerre au sujet de la concurrence qui serait faite par les maîtres d'escrime de corps de troupes aux professeurs d'escrime civils.

L'administration militaire s'est émue sans doute de ces réclamations, mais elle a pensé néanmoins qu'elle ne pouvait interdire d'une manière absolue aux maîtres d'escrime militaires de disposer du temps qui leur reste libre après l'accomplissement de leurs devoirs professionnels pour donner des leçons en ville. Il a donc été admis qu'ils

pouraient donner des leçons particulières. Seulement il leur est interdit, d'une manière formelle, de donner des leçons dans des salles d'enseignement des écoles. Quant à l'autorisation de remplir l'office de prévois dans des établissements civils tels que lycées, pensionnats et autres, elle ne leur sera accordée que sur la demande du maire de la localité.

Le Journal officiel publie une liste de médailles d'honneur décernées pour actes de dévouement. Nous y remarquons le nom de Pelissier (Adolphe Félix), élève au collège de Figeac, le 10 juillet 1878, à réusir à retirer de la rivière du Lot un cadavre qui était trop avancé en se baignant et que le courant entraînaient. Médaille d'argent, 2e classe.

La Gironde signale un échec assez important que les bonapartistes viennent d'éprouver dans le canton de Saint-Laurent, dans lequel avait lieu dimanche un scrutin pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement.

M. Charles Chalotreau, candidat républicain, a été élu par 545 suffrages contre 350 obtenus par M. Maureux, bonapartiste. Ce canton avait admis au mois de novembre 1877 un conseiller général bonapartiste M. Morange, qui avait obtenu 663 voix contre 551 données à M. Guillot de Saunant. C'est donc 313 voix que les bonapartistes ont perdus dans l'espace d'un an.

Depuis trois jours la neige couvre les rue de la ville, les toits, les montagnes voisines. Hier s'affirma avec une rigueur exceptionnelle.

On lit dans le Messager de Montpellier: La neige a fait sa première apparition à Montpellier, dans la nuit de samedi à dimanche.

Toutefois le phénomène a été si court, que les personnes qui se dorlètent d'habitude une partie de la matinée dans leur lit — et nous sommes loin de leur en faire un reproche par ces froids rigoureux — ne l'ont connu que par qui-dire.

A huit heures, il en restait plus trace. Il n'a pas dû en être de même sur les montagnes qui avoisinent Montpellier. Bien que le soleil ait brillé d'un assez vif éclat pendant la journée d'hier, la température n'en est pas moins restée très-basse.

Le matin, les rues sont blanches de neiges qui ne se fond pas.

Nous lisons, dans le Courrier de Montauban: Hier, samedi, et cette nuit, il est tombé une petite quantité de neige, qui n'a laissé de traces que sur les toits et dans certaines parties abritées de la campagne.

L'inauguration de la Faculté catholique des lettres de Toulouse aura lieu le 16 décembre. Plusieurs archevêques et évêques de la région du Sud-Ouest doivent assister à cette fête.

Théâtre de Cahors: Nous signalons avec plaisir la rentrée de M. Morvand, notre intelligent directeur, dans le rôle de Pierre Frochard des Deux orphelins.

Une ovation lui a été faite, à cette occasion, dimanche dernier, et une riche couronne lui a été offerte par les habitués du théâtre. Cette marque de sympathie du public est bien méritée.

C'est un artiste, M. Morvand, à des qualités essentielles, que nous nous plairions à reconnaître et qui ont oublié les petits défauts inhérents à une nature ardente et méridionale.

Dimanche dernier, M. Morvand s'est surpassé, et les applaudissements unanimes ont prouvé à l'artiste combien on était heureux de le revoir sur la scène.

Mme Danoyer est une artiste très remarquable et qui a rendu le rôle de Mme Frochard avec toute la vérité et tout l'odieux possible.

Les autres interprètes de la pièce d'Ennery ont bien tenu leurs rôles.

Spectacle du jeudi 12 décembre 1878. Grotte, Grotte.

Opéra-Boffé, en 3 actes, musique de Ch. Lecocq.

Mon Isménie.

Vaudeville en 1 acte.

Pour la chronique locale, A. V. L.

Les empoisonneurs publics.

Le premier empire, en décrétant la fabrication des cafés, a ouvert l'ère de la falsification des cafés. Nos navires, traqués par la flotte anglaise, ne pouvaient plus aller chercher la précieuse graine aux colonies, on dut la remplacer en tout ou en partie par des végétaux indigènes. Des commissions furent même nommées par le gouvernement, pour examiner les divers substituts du café: graines de houx, de genêt d'Espagne, pois chiches, avoine, seigle, haricots, panais, fougère, carotte, etc. etc.

La chicorée resta la chicorée sauvage torréfiée, qui est demeurée le succédané le plus répandu de café. En 1815, après le retour des Bonapartes, on colportait dans les campagnes une chanson qui se terminait par le refrain suivant: A bas Bonaparte, à bas la chicorée!

Nous boirons maintenant du café, du thé. De nos jours, c'est sur le café moulu que la fraude s'exerce de préférence. Dieu sait ce que les honorables membres de la très-haute et très-puissante corporation des sophisticateurs y ajoutent pour le rallonger! La chicorée, d'abord, qui, sans doute, n'a rien de nuisible pour la santé, mais qui enfin ne possède pas les propriétés toniques et excitantes du café. Mais la chicorée, malgré son prix peu élevé, coûte encore trop cher, on ne s'enrichit pas assez vite à la vendre pour du café. Les gains sont bien plus rémunérateurs, comme on dit, avec la récolte de pommes de terre, les glands, le maïs, la terre rouge, le marron d'Inde, la sciure de bois et le tan en poudre, qui font croire aux malheureux, réduits à boire ce breuvage, qu'en y a mis du rhum par avance.

On emploie aussi, comme rallonges, les vieux marcs, c'est-à-dire du café entièrement épuisé par un premier usage. Cette fraude est plus commune qu'on ne l'imagine, parce qu'elle est très-difficile à constater, toutes les apparences étant sauvegardées.

Mais tout cela est dépassé par le foie de cheval coit au four et écrasé ensuite. Rien ne ressemble mieux au café moulu, et cela ne coûte vraiment pas cher: les égoïstes s'en débarrassent à bon compte. Il est regrettable que la peine du talion n'existe plus, on pourrait condamner les sophisticateurs de cette espèce à quelques mois de prison, pendant lesquels ils n'auraient pour toute boisson que des décoctions de foie de cheval grillé.

Le meilleur moyen de ne pas être trompé, c'est de mouler soi-même son café. Il ne faudrait pas croire cependant que l'on soit à l'abri de toute falsification. La fraude est un véritable Protée, à qui l'appât du gain a fait prendre mille formes.

On a moulu la chicorée en grains ressemblant à ceux du café. L'éminent professeur de l'école de pharmacie, M. Chevallier, un des savaants qui ont le plus contribué à la répression des sophistications, nous apprend qu'en Angleterre, on a inventé et fait breveter une machine qui donne à la chicorée la forme d'une fève de café.

Un épicier de Paris vendait du café falsifié au moyen de petites boulettes d'une pâte brune, auxquelles on avait donné la forme de grains de café et n'ayant de ce dernier que le nom. Il fut condamné à trois mois de prison et 50 francs d'amende. Un autre industriel de la même ville collectionnait des grains de café avec une pâte composée de débris de coques de cacao, mêlés d'une petite quantité de marcs de cette graine et de résidus de farines d'andon. Ces grains de café facile étaient lustrés à leur surface avec une matière gommeuse qui leur donnait l'aspect du café véritable.

La fraude est même allée jusqu'à imiter le café en grains crus; on prend de l'argile plastique, jaunâtre qu'on moule en grains tandis qu'elle est humide et que l'on fait ensuite sécher à l'air. M. Chevallier dénonce une falsification encore plus redoutable de café cru, celle qui consiste à colorier en vert les graines jaunes des variétés inférieures. Cette coloration s'obtient avec des matières toxiques: le bleu de Prusse et l'indigo.

Nous ne terminerons pas sans dire un mot de l'enrobage qui consiste à recouvrir les grains

de café torréfié d'une couche de sucre. Les tribunaux ont quelquefois considéré comme une falsification, quand la couche était trop épaisse, ou bien lorsque l'enrobage était opéré avec des produits inférieurs: la mélasse et la glucose. Appliqué dans des proportions honnêtes, l'enrobage conserve au café son arôme, mais, pour notre compte, nous préférons le café dans le costume de la vérité, c'est-à-dire absolument nu.

Bourse de Paris

Table with columns: Rente 3 p. %, Valeurs diverses, Clôture, Cours du 12 Décembre. Includes data for various financial instruments and market indices.

Librairie J. HETZEL et C° 13 rue Jacob Paris

à l'usage spécial de l'enfance et de la jeunesse.

20 publications nouvelles. — Etrennes 1879.

De la nécessité des bons livres à l'usage de l'enfance et de la jeunesse et de leur utilité pour l'âge mûr.

Si l'on est au monde une littérature indispensable à un grand pays, c'est évidemment celle qui doit être l'initiatrice de toutes les autres, qui a pour mission et pour but d'ouvrir les intelligences au goût des bonnes lectures, et de préparer les jeunes esprits à bien juger du mérite des œuvres auxquelles, devenus mûrs, ils devront leur préférence.

On s'est étonné souvent des scandaleux succès faits à des œuvres absurdes ou malsaines qui, à aucun point de vue, ne pouvaient justifier l'engouement du public. Cependant, à quoi tenaient ces aberrations des lecteurs, sinon à ce que le goût littéraire, n'ayant été développé et aiguillé ni dans l'enfant, ni dans l'adolescent, ni dans le jeune homme, l'homme fait se trouvait être lui-même qu'un débutant, qu'un novice, tranchons le mot, qu'un ignorant dans l'art de bien juger d'un livre, à l'âge où le trésor très-mélangé de l'œuvre littéraire contemporaine apparaissait subitement à ses yeux.

Que les familles attentives se le disent et se le redisent donc: s'il n'est pas de meilleur maître qu'un bon livre, il n'en est pas de plus dangereux qu'un mauvais.

Port de cette conviction, nous allons présenter successivement, dans un examen rapide, aux lecteurs du Magasin et de la Bibliothèque d'éducation et de récréation, les 20 œuvres nouvelles, fruits d'une année de travaux incessants, que les éditeurs de cette précieuse collection offrent cette année à leur nombreuse clientèle. Nous osons dire tout d'abord que jamais moisson n'aura été plus riche et plus variée.

UN CAPITAIN DE QUINZE ANS, par Jules Verne.

Un beau volume grand in-8, illustré par Meyer. — Prix: Broché, 9 fr. — Toile, 12 fr. — Relié, 14 fr.

Un Capitaine de quinze ans, de Jules Verne, nous montre un enfant, à peine adolescent, à qui son dévouement à la femme et à l'enfant de son bienfaiteur impose subitement, dans des circonstances désespérées, la tâche en apparence impossible de devenir un homme, de sauver un navire et son équipage, et qui, par sa force de courage, d'énergie, de résolution et de foi en Dieu, y parvient. La tâche accomplie, l'homme, le jeune héros, qui s'avait devenir pour un temps, abdicque. Il se refait simplement écolier. Il oublie modestement tout ce qu'il a accompli de supérieur à son âge, pour ne se rappeler que les obstacles que son éducation imparfaite avait mis entre lui et l'accomplissement de sa tâche. Il se remet à l'étude pour être désormais, au moment donné, au niveau des épreuves nouvelles que l'avenir peut lui réserver. La leçon que contient cet ouvrage nouveau de M. Verne en fait un des livres les plus utiles à mettre aux mains de la jeunesse. En ce sens, c'est surtout aux Enfants du Capitaine Grand qu'il nous paraît devoir faire pendant dans l'œuvre générale du célèbre écrivain.

Le plus puissant des révulsifs et des dérivatifs dans les bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine et de la gorge, ainsi que dans les douleurs rhumatismales ou névralgiques, sciatique, lombago, etc., c'est le PAPIER LARDY à l'extrait de piment.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent. Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables à la volonté de l'emprunteur. Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuve, des Capucines.

Le temps est pluvieux et les rivières montent, suivant les régions et conformément aux prédictions de l'Annuaire et de l'Almanach Mathieu (de la Drome). La neige, les ouragans sur terre, les tempêtes sur mer sont toujours exactement prévus par le savant populaire.

La maison Ad. Godchau, 12, faubourg Montmartre, Paris, est incontestablement celle qui a eu le plus de succès pendant l'Exposition Universelle de 1878. Tous les jours sa clientèle augmente, ses magasins ne désemplissent pas.

L'opinion publique sait apprécier et discerner les maisons où elle peut s'adresser en toute confiance.

La maison Ad. Godchau vend en détail aux mêmes prix qu'en gros; ses vêtements sont d'une solidité à toute épreuve; elle rembourse tout achat qui ne convient pas, et elle est connue pour vendre le meilleur marché de tout Paris.

C'est une maison de confiance dans toute l'acceptation du mot, et nous ne saurions trop la recommander à nos lecteurs.

Envoi franco du magnifique catalogue-Album illustré à toute personne qui en fait la demande.

SANTÉ A TOUS REVALESCIERE

100,000 cures réelles par an. La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse); aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, M. J.-J. Noël, de Thuilleries (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été

totallement guéri des dartres par l'usage de la Revalsciere. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuosités, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophobie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

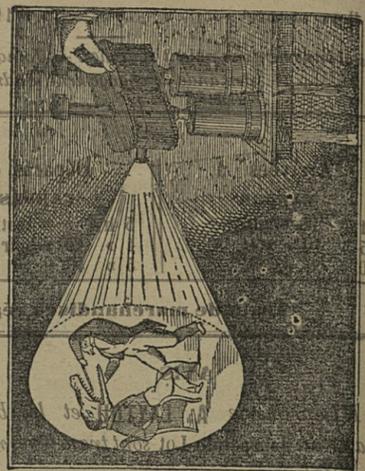
Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalsciere enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: bouillons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. La Revalsciere chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, limited, 26, place Vendôme, et 18, rue Castiglione, Paris.

Monsieur, Depuis plusieurs années, chaque fois que j'ai un rhume, je m'empresse de prendre chaque jour quatre ou cinq de vos bienfaisantes capsules de Gouffon de Guyot et toujours au bout de trois ou quatre jours, je suis débarrassé de mon rhume. Permettez-moi de ce propos de vous signaler un fait singulier. La dernière fois que j'ai dû employer votre remède, j'étais atteint depuis deux mois d'une plaie à la jambe bien difficile à guérir. Au bout de trois jours de l'usage de vos capsules, j'ai été tout étonné de voir une croûte se former sur la plaie. Attribuant ce résultat à votre médicament, j'ai continué de prendre du gouffon. Au bout d'une dizaine

de jours, j'étais radicalement guéri. J'ai conseillé vos capsules à diverses personnes qui, à leur grand étonnement, ont éprouvé exactement les mêmes effets que moi. Au bout de quatre ou cinq jours, une croûte se forme sur la plaie et généralement la guérison s'obtient en dix jours.

J. CLAER, 8, rue Fonsy, à Bruxelles.

SPLENDIDES ÉTRENNES Le Lampadorama



Le Lampadorama est une nouvelle Lanterne magique qui n'a plus besoin des anciennes bandes de verre, si cassantes, si mal dessinées, si mal peintes et cependant si coûteuses. — Le Lampadorama se sert, au contraire, de toutes sortes d'images, gravées, dessins, noirs ou coloriés. Il peut amuser pendant les soirées de nombreux spectateurs de tout âge, avec des images d'Épinal, des gravures de livres ou de journaux illustrés; avec ces charmantes lithographies en couleur si répandues aujourd'hui, et qui y forment de délicieux pastels; avec des images de sainteté, dont les ors et les dentelles s'y projettent avec un éclat extraordinaire; avec des cartes photographiques, qui donnent des portraits de grandeur naturelle qu'on peut immédiatement dessiner; enfin, avec des fleurs, des bijoux, des insectes, des statuettes, des poupées, etc., etc.

Prix: 20 fr.

Adresser les demandes au bureau du Journal du Lot.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du Dr Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies. Expédition franco par la poste.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

100 fr. de livres, 5 fr. par mois; 200 10 40 300 15 400 20

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. ÉCHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota: Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal, L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

LA VELOUTINE

Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth. PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS: Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 flacons: 1,50. Se défer des contrefaçons.

LA REGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Dépôt à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIMR Frères, banquiers. PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

Renseignements Financiers les plus Complètes. Seize Pages de texte. — Publie tous les Tirages.

Par an 4 francs

99, rue Richelieu, 99 PARIS

A VENDRE

HARMONIUM

Presque Neuf, Avec colonnes torsées sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris. Prix: 400 francs.

Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts. S'adresser au bureau du Journal du Lot. On donnera toutes facilités pour le paiement.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerais de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

J. LARRIVE

Mercier à Cahors, vend:

Les MACHINES A COUDRE par excellence LES MACHINES FRANÇAISES et sans rivales de

HURTU ET HAUTIN

Brevetées en France et à l'Étranger qui ont obtenu pour leur supériorité En 1873, à VIENNE, la Médaille de Mérite; En 1875, à Paris, le Grand Diplôme d'Honneur et la Médaille d'Or; En 1876, à PHILADELPHIE, le Diplôme avec rapport du Jury à l'appui.

Viennent de remporter A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878 DEUX PRIX: LA MÉDAILLE D'OR & LA MÉDAILLE D'ARGENT Machines garanties depuis 50 fr. — Le Catalogue est adressé franco sur demande